

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 05 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 septembre 2023
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 11 octobre 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marylène HENault, Mme Fanny MESPLET, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marylène HENault a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE
Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : MUSEE DE BORDA : PROGRAMME DE TRAVAUX ET INVESTISSEMENT

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE ET ANIMATION DU 27 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT qu'en 2023 la ville de Dax et le musée de Borda ont engagé sur leur budget investissement des travaux de réfection de toiture du Musée, l'achat de dispositifs de suivi du climat pour les expositions temporaires, ainsi que la poursuite des travaux de restauration/valorisation de la basilique gallo-romaine, dite crypte archéologique,

CONSIDÉRANT que la dépense totale subventionnable de ces projets d'investissement s'élève à 190 626 euros HT,

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2023, en dépense, chapitre 23, opération P 15074 et chapitre 21 ; opérations P23036 et P23055,

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel 2023 des travaux ci-dessous :

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses HT		Recettes	
Restauration/valorisation basilique gallo-romaine TRANCHE 2	137 026 €	Etat	28 811 € (MH) 7 655 € (DSIL)
		Région	28 694 €
		Département	12 821 € (MH) 10 000 € (aide investissement musée de France)
		Autre : souscriptions et mécénat	18 831 €
		ville	30 214 €
Réfection partielle des toitures du musée	41 667 €	Ville	21 667 €
		Département	20 000 €
Acquisition de matériel de suivi climatique	2 600 €	Ville	1 600 €
		Département	1 000 €
TOTAL	181 293 €	TOTAL	181 293 €

SUR PROPOSITION DE Mme LABARCHEDE Martine, Conseillère municipale déléguée, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le programme de travaux et d'investissement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »